



écriture et liberté



Centre québécois du P.E.N. International
Lettre info no 21, Février 2013

PEN International - Lettre mensuelle

*La lettre mensuelle de John Ralston Saul,
Président international, aux membres du PEN*

Le 15 janvier 2013



Chers membres du PEN, chères amies, chers amis,

Comme plusieurs d'entre vous le savez déjà, tout le conseil de direction du PEN Turquie est présentement sous enquête pour insulte à la République turque, au titre de l'article 301. Il y a, nous le savons bien, déjà 70 écrivains en prison en Turquie et un grand nombre d'autres pris dans les tentacules d'une justice trop souvent injuste. La plupart d'entre eux sont des Kurdes ou ont manifesté par écrit leur appui pour les Kurdes. J'observe aussi ce qui se passe en Iran, en Syrie et en Chine, pour ne nommer que trois autres pays. Elles ont été multiples, les violations contre la liberté d'expression partout à travers le monde pendant les derniers mois.

Mais il y a quelque chose de particulièrement dérangeant dans l'incident turc, dans un pays qui insiste pour se définir comme une démocratie. Cela se manifeste dans le ton tout à fait neutre et procédurier de l'ouverture de l'enquête contre tout le Conseil de direction, contre huit écrivains bien connus qui ont été élus par d'autres écrivains.

Quelques uns parmi nous sont touchés très personnellement. Nous connaissons ces personnes. Ce sont nos amis. Nous étions avec eux à Ankara et à Istanbul en novembre dernier.

Il semble que l'enquête ait été lancée déjà en juin, quand le Conseil s'est prononcé publiquement en faveur du compositeur Fazil Say.

La civilisation turque est bien sûr riche et complexe. Il y a bien sûr de nombreuses grandes choses qu'on peut en dire. Mais une telle richesse culturelle et historique ne fait que rendre pire cet affront à la liberté d'expression. Le pays souffre d'un système juridique profondément vicié et d'une application souvent injuste du droit.

[Lire la suite...](#)

Parlez! Parlez encore! Parlez toujours!

Depuis 2000, la journée internationale internationale de la langue maternelle est célébrée le 21 février. Cette journée, proclamée par l'UNESCO, assure la promotion de la diversité linguistique et culturelle et le multilinguisme.

Le 21 février prochain, célébrez votre langue en la parlant!

Je parle, donc je suis...

Activité littéraire avec Guy V. Amou, participant au programme de résidence d'écrivains en exil de P.E.N. Québec.

À l'occasion de sa résidence d'écriture à Québec, l'écrivain d'origine togolaise Guy V. Amou propose un après-midi consacré à la rencontre des cultures africaine et amérindienne. Visite commenté, table ronde, lecture, lancement et performance se tiendront le samedi 23 février au Musée de la civilisation.



[Lire le communiqué complet...](#)

La liberté d'expression menacée en équateur.

Le 8 février 2012,

PEN International est profondément affecté par l'état de la liberté d'expression en Équateur.

Les dernières évolutions inquiétantes comprennent un changement dans la législation électorale qui entravera les publications lors de l'élection présidentielle de 2013 et un récent appel du président Rafael Correa à des changements restrictifs à apporter au bureau de l'Organisation des États américains du Rapporteur spécial pour la liberté d'expression.

Cependant, l'une des plus grandes menaces à la liberté d'expression en Équateur demeure l'usage régulier de la loi désuète contre la diffamation pénale pour mettre sous silence les voix de la critique : au cours des trois dernières années, des journalistes des journaux Hoy et La Verdad, et au moins un journaliste radio ont écopé de peines de prison pour diffamation pénale.

Le risque couru en Équateur par les journalistes qui critiquent les hommes politiques est souligné par les poursuites contre le principal quotidien d'opposition, [El Universo](#). En 2011, le président Correa a déposé une plainte au pénal contre le journal à propos d'un article qui portait de nombreuses accusations graves à son encontre. Le président a réclamé des peines de prison et des amendes conséquentes pour les responsables.

Malgré l'offre du journal de publier un rectificatif, des peines de prison de trois ans et 40 millions USD d'amendes ont été infligées à Emilio Palacio, (l'auteur de l'article), ainsi qu'à chacun des co-directeurs : Carlos Eduardo Pérez Barriga, César Enrique Pérez Barriga et Carlos Nicolás Pérez. Ils sont tous fait appel et leur affaire est en cours.

[Lire la suite...](#)

Le Conseil d'administration du PEN de Turquie accusé.

Le 13 janvier 2013,

PEN International condamne vivement les poursuites engagées en janvier par le procureur d'Istanbul à l'encontre du conseil d'administration du centre PEN de Turquie pour allégation d'insulte de l'État turc, qui relève de l'article 301, très controversé, du code pénal turc.

Ces poursuites ont été engagées à la suite de la publication, sur le site Internet du centre PEN de Turquie, le 3 juin 2012, d'un article protestant contre la mise en accusation du pianiste classique et écrivain Fazil Say, à qui il est reproché d'avoir publié sur un média social des propos portant atteinte « aux valeurs religieuses ». Son procès s'est ouvert en octobre dernier. L'article en question évoque une « évolution fasciste » en Turquie. Au titre de l'article 301 du code pénal turc, toute insulte visant la République turque, l'ethnicité turque ou les institutions gouvernementales turques est un délit.

Le 25 décembre 2012, un officier de police s'était présenté aux bureaux du centre PEN de Turquie, à Istanbul, demandant à ce que lui soient remises les coordonnées de l'ensemble des membres du conseil d'administration du centre. Si le ministère public turc décidait de donner suite, le président du centre PEN de Turquie, Tarık Günersel, son vice-président, Halil İbrahim Özcan, son secrétaire général, Sabri Kuşkonmaz, le secrétaire chargé des relations internationales, Ahmet Erözenci, son trésorier, Tülin Dursun, les membres ordinaires que sont Zeynep Oral et Mario Levi, et le poète et critique Nihat Ateş (qui a mis en ligne le contenu du site Internet de PEN), rejoindraient les dizaines d'écrivains qui ont d'ores et déjà été traduits devant la justice turque en vertu d'une disposition qui est en parfaite contradiction avec le principe de la liberté d'expression et largement condamnée, en Turquie comme dans le reste du monde.

[Lire la suite...](#)

Pourquoi devenir membre du P.E.N. Québec?

Aidez-nous à défendre la littérature et la liberté d'expression. Grâce à vos cotisations et vos dons, nous pouvons maintenir notre site web, diffuser notre Lettre-Info mensuelle, poursuivre nos collaborations avec l'UNEC et Amnistie Internationale (Livres comme l'air), avec la Bibliothèque Gabrielle Roy de Québec (programme de résidence d'écrivains en exil) et avec le Festival de poésie à Trois-Rivières. Nous avons également plusieurs autres projets à venir comme le prix Jacques Brossard et le Congrès mondial annuel.

Vous pouvez renouveler ou devenir membre en ligne [sur notre site web](#).

Merci à tous ceux qui ont déjà adhéré à notre organisme.

**Les membres du Conseil d'administration du
P.E.N. Québec :**

Président : Émile Martel
Vice-président : Gaston Bellemare
Trésorier et président du CODEP : Pierre Bédard
Administrateurs :
Claudine Bertrand
Cécile Cloutier
Stéphane Despatie
Nadia Ghalem
Roger-Paul Gilbert
Gary Klang
Hélène Poiré

Chargée des projets spéciaux :

Ève Pariseau

**Secrétaire exécutive et responsable des
communications :**

Julie Groleau

Les membres d'honneur :

Gaston Bellemare
Lise Bissonnette
Marie-Claire Blais
Denise Bombardier
Nicole Brossard
Roch Carrier
Herménégilde Chiasson
Jacques Godbout
Naïm Kattan
Linda Leith
Antonine Maillet
Yann Martel
Jean-Louis Roy
Jean Royer
John Ralston Saul
Michel Tremblay



[Courriel](#)



[Site web](#)



[Facebook](#)